

## **C E S A M (Compagnie d'Éditions Scolaires et d'Apprentissage Multi media)**

Société anonyme au capital de 495 451,60 euros  
Siège social : 15 boulevard Bourdon, 75004 PARIS

Numéro d'identification : 413 511 700 R.C.S. PARIS

### **TEXTE DES RESOLUTIONS QUI SERONT PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 25 NOVEMBRE 2022**

---

#### **Première résolution**

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale décide, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers, le rachat des 177 391 actions détenues par :

- Madame ALIROL Geneviève à concurrence de.....	50 actions
- Monsieur ANTOINE Jean-Christophe à concurrence de ...	55 actions
- Madame AUDIFFREN Mireille à concurrence de .....	5 875 actions
- Madame BAGLIN Yvette à concurrence de .....	25 actions
- Monsieur BALLEST Jacques à concurrence de .....	70 actions
- BANQUE DE LUXEMBOURG à concurrence de .....	170 actions
- Monsieur et Madame BASTIDE Alain à concurrence de ...	300 actions
- Monsieur BORALEVI Serge à concurrence de .....	260 actions
- Monsieur BOYVAL Philippe à concurrence de .....	1 495 actions
- Monsieur CALBO Michel à concurrence de.....	50 actions
- Monsieur CALZA Joseph à concurrence de .....	85 actions
- Monsieur CARATINI Cyril à concurrence de.....	8 actions
- Monsieur CHAREYRE Bernard à concurrence de .....	10 actions
- Monsieur CHEVAILLIER Laurent à concurrence de.....	200 actions
- Monsieur COULON Frédéric à concurrence de .....	100 actions
- Monsieur DESTAL Daniel à concurrence de .....	25 actions
- Monsieur DISLAIRE Laurent à concurrence de.....	375 actions
- Madame DJIABA Fatima à concurrence de.....	800 actions
- Madame DJIABA Salima à concurrence de .....	400 actions
- Monsieur DUHAMEAU Olivier à concurrence de .....	3 600 actions
- Monsieur DUPONT Jean-François à concurrence de .....	13 actions
- Madame DUPONT Marie-Joëlle à concurrence de.....	13 actions
- Madame DUPONT Anne à concurrence de.....	12 actions
- Monsieur DUPONT Eric à concurrence de.....	12 actions
- Monsieur ESTEVE Pascal à concurrence de .....	47 145 actions
- Madame ESTEVE Marie-Cécile à concurrence de.....	748 actions
- Madame ETCHEBARNE Carol à concurrence de .....	678 actions
- Monsieur GENTY Christophe à concurrence de .....	513 actions
- Monsieur GIDEL Yves à concurrence de.....	10 actions
- Monsieur HENRY Daniel à concurrence de .....	1 000 actions

- Madame LAURE (Née NATALI) à concurrence de.....	450 actions
- Madame LE COURT Martine à concurrence de.....	1 350 actions
- Monsieur LE COURT Bernard à concurrence de .....	2 383 actions
- Madame LETROUX Evelyne à concurrence de .....	440 actions
- Monsieur LOTOVIC Frédéric à concurrence de.....	60 actions
- Madame MARMEY Catherine à concurrence de.....	8 actions
- Monsieur MARTIN Jean-Marcel à concurrence de .....	200 actions
- Madame MASTROCICCO Liliane à concurrence de .....	300 actions
- MEDIASTONE PARTNERS à concurrence de .....	53 520 actions
- Monsieur MENNEVRET Jean-Philippe à concurrence de ....	450 actions
- Monsieur PERRONCEL Thierry à concurrence de.....	10 actions
- Madame PFEIFFER Catherine à concurrence de.....	800 actions
- Madame PIGEON Yvette à concurrence de.....	20 actions
- Monsieur PITAVAL Yves à concurrence de .....	14 actions
- Monsieur PRAS Philippe à concurrence de.....	1 031 actions
- Monsieur ROMERO Jean à concurrence de.....	5 actions
- Madame ROZIER Marie-Alberte à concurrence de.....	50 actions
- Monsieur SCALESE Stéphane à concurrence de .....	30 actions
- Monsieur SCHAEFER Michel à concurrence de .....	100 actions
- Madame SCHLUPP Martine à concurrence de .....	465 actions
- Madame SIMON Clarisse à concurrence de .....	875 actions
- Monsieur SIMON Pierre à concurrence de .....	585 actions
- Madame STEVE Anne à concurrence de .....	2 267 actions
- Madame STEVE Andrée à concurrence de .....	339 actions
- Madame TOMASINO Chantal à concurrence de .....	60 actions
- Monsieur VENTADOUR Guy à concurrence de .....	33 actions
- Monsieur VILLAS Denis à concurrence de .....	1 290 actions
- Madame VILLEMENOT Myriam à concurrence de .....	50 actions
- Monsieur YCRE Jean-Michel à concurrence de.....	45 509 actions
- Monsieur ZANA Jean-Claude à concurrence de.....	600 actions

pour un prix de 2,05 euros pour chacune des 177 391 actions de 0,35 euros de valeur nominale, assortie d'une prime de rachat de 1,70 euros par action, soit un prix global de 363 651,55 euros, et d'annuler en outre ces 177 391 actions.

Le montant de la réduction de capital, soit 62 086,85 euros, sera assortie d'une prime de rachat de 301 564,70 euros, qui sera imputée sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport... » ainsi ramené de 680 163,11 euros à 378 598,41 euros.

Le rachat des actions et leur annulation seront constatés à l'expiration du délai d'opposition des créanciers de 20 jours à compter du dépôt au greffe des présentes, par le conseil d'administration.

En conséquence, le capital sera ainsi ramené de 495 451,60 euros à 433 364,75 euros, divisé en 1 238 185 actions de 0,35 euros, entièrement libérées.

## **Deuxième résolution**

L'assemblée générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la réduction de capital objet de la résolution ci-dessus, de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

L'article 6 sera complété comme suit :

**« Article 6 - FORMATION DU CAPITAL**

Il a été apporté à la société :

(...)

A la suite des décisions de l'assemblée générale  
extraordinaire du 25 novembre 2022, le capital a été  
réduit de ..... 62 086,85 €

Total des apports formant le capital social ..... 433 364,75 € »

(le reste de l'article sans changement)

Et l'article 7 sera désormais rédigé comme suit :

**« Article 7- CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT TRENTE TROIS MILLE TROIS  
CENT SOIXANTE QUATRE EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (433 364,75 €).

Il est divisé en 1 238 185 actions de 0,35 euro chacune, entièrement libérées, toutes  
de même catégorie. »

**Troisième résolution**

L'assemblée générale décide que les formalités requises par la loi à la suite des décisions qui  
précèdent seront faites à la diligence et sous la responsabilité du président directeur général,  
qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

En outre, elle confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-  
verbal en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale.

\*\*\*